Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_77-DE

Ploubezre

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**COMMUNE DE PLOUBEZRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

**Étaient Présents :**
Mmes B. GOURHANT, M. P. LE CARLUER, M. O. ROLLAND, A. ROBIN-DIOT, F. ALLAIN, B. GATTA, D. LE DAIN, E. GIRAUDON, M.- M. DESMEULLES, R. LISSILLOUR-MENGUY, M.-C. OGER ; MM. J. LAFEUILLE, M. ZEGGANE, J.-L. CHEVALIER, G. NICOLAS, F. VANGHENT, C. LAMOUR, H. LESTIC, G. ROPARS, L. JEGOU, G. LE BRAS, E. PENVEN.

**Procurations :**
R. BISS, procuration à L. JEGOU,
B. PARANTHOEN, procuration à E. PENVEN,
G. PERRIN, procuration à G. LE BRAS

**Absents** C. GOAZIOU, J. MASSE.

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice** | 27 |
| **Nombre de présents** | 22 |
| **Nombre de votants** | 25 |

**Secrétaire de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Mme Béatrice GATTA

# 1. FINANCES

## I. Adoption du taux horaire du personnel technique dans le cadre des travaux en régie

2025-77

Exposé des faits : Mme LE CARLUER informe le Conseil Municipal :

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable aux travaux réalisés en régie, il convient d'en fixer annuellement le tarif.

Les travaux réalisés en régie par les équipes techniques permettent d'entretenir et de valoriser le patrimoine de la collectivité. Chaque exercice, ils font l'objet d'un traitement comptable de valorisation afin de les intégrer dans l'actif de la collectivité.
Ces écritures globales se fondent sur un coût global comprenant le coût réel des fournitures et le coût du personnel technique. Ce dernier est basé sur un taux horaire appliqué au nombre d'heures réalisées par le personnel dans le cadre des travaux en régie.

Afin de calculer le taux horaire d'un agent du service technique, il convient de prendre en compte l'ensemble de la masse salariale du personnel technique rapportée au nombre d'heures annuelles totales travaillées par ces agents.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202113-20251208-2025_77-DE

Ce calcul, appliqué sur la période de novembre 2024 à octobre 2025, montre un résultat de 26,68 €.

Décision : Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 24 novembre 2025, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

**De fixer** à 26,68 € le coût horaire des travaux en régie ;

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la présente décision

À Ploubezre, le lundi 8 décembre 2025

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

Le secrétaire,

Béatrice GATTA

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE
COTES D'ARMOR